

2. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur
Consommation d'énergie électrique (pondérée, conditions mixtes)
: Oui
Autonomie en mode électrique : e9 29
3. Véhicule pourvu d'éco-innovations
3.1. Code général de la ou des éco-innovations : e9 29
3.2. Emissions de CO2 éparpillées totales
dues aux éco-innovations
- 3.2.1. Emissions éparpillées MEDC (le cas échéant) :
Essence / Diesel : GPL/GN/Ethanol :
3.2.2. Emissions éparpillées WLTP (le cas échéant) :
Essence / Diesel : GPL/GN/Ethanol :
4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs,
selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)
- Valeurs WLTP Essence / Diesel Emissions de CO2
Phase basse 161 g/km
Phase moyenne 140 g/km
Phase haute 135 g/km
Phase extra-haute 177 g/km
Combinées 154 g/km
- Pondérées, combinées Emissions de CO2
Valeurs WLTP GPL/GN/Ethanol
Phase basse :
Phase moyenne :
Phase haute :
Phase extra-haute :
Combinées :
Pondérées, combinées :
5. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur
selon le Règlement (EU) 2017/1151 (le cas échéant)
- 5.1 Véhicules électriques purs (le cas échéant)
Consommation d'énergie électrique :
Autonomie en mode électrique :
Autonomie en mode électrique en ville :
5.2. Véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur
Consommation d'énergie électrique (ECAC, pondérée) :
Autonomie en mode électrique (EAER) :
Autonomie en mode électrique en ville (EAER ville) :
Divers
50. Réceptionné selon les exigences en matière : Non
de conception applicables pour le transport de matières dangereuses
du règlement n°105 de l'ONU de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
51. Véhicules à usage spécial désignation :
conformément à l'annexe 1, partie A, point 5.
du règlement (UE) n° 2018/858 du Parlement européen et du Conseil
52. Remarques (*)

Liste des pneumatiques : paramètres techniques

35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44
35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44
35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44
44: (*) en option
44: (*) E7 55R01 1203 - E7 55R01 1204
: Non

Véhicule équipé d'un système radar de
courte portée dans la bande des 24 GHz

RENAULT

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS N1

Je soussigné,
certifie par la présente que le véhicule

0.1. Marque : RENAULT
0.2. Type : W
Variante : A66TA1PBHAF0
Version : KANGOO

0.2.1. Dénominations(s) commerciale(s)
0.2.3. Identifiants (le cas échéant) :
0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation : IP-612A6D7L4A_000-VF1-0
0.2.3.2. Identifiant de la famille ATCT : AT-61A-1461D_A_000-VF1-0
0.2.3.3. Identifiant de la famille PEMS : 9-VF1-D18
0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route : RL-61ATL4A_260_000-VF1-0
0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route :
0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique : PR-1715K9K_6TD_000-VF1-0
0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation :
0.4. Catégorie du véhicule : N1

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT s.a.s.
13-15 Quai Alphonse Le Gallo
92100 Boulogne-Billancourt
France

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Plaque sur l'entourage de la porte droite au-dessus ou au-dessous de la gache

Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Marquage à froid sur la partie avant du support moteur, coté droit

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur :
0.10. Numéro d'identification du véhicule : VF1MF000168254270
0.11. Date de construction du véhicule : 01/10/2021
est conforme à tous égards au type décrit dans
la réception
Délivrée le : e2*2007/46*0006*49
: 31/05/2021

Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est autorisée et qui utilisent les unités pour l'indicateur de vitesse, compteur kilométrique

Guyancourt
P. JACQUEMOT

01/10/2021
Chef du service 'Homologation Officielle'

Constitution générale du véhicule			
1. Nombre d'essieux : 2	et de roues	4	
1.1. Essieux moteurs (nombre, emplacement, cratage d'un autre essieu)	: 1 à l'avant		
3. Le véhicule est	: non automatisé		
4. Dimensions principales			
4.1. Empattement	: 3081 mm		
1-2. Empattement des essieux			
5. Longueur	: 2,3		
6. Largeur	: 4666 mm(*)		
7. Hauteur	: 1829 mm		
8. Hauteur de la selle d'attelage pour tracteur routier (maximum et minimum)	: 1810 mm(*)		
9. Distance entre l'extrémité AV du véhicule et le centre du dispositif d'attelage	: 4740 mm		
11. Longueur de la zone de chargement	: 2115 mm		
Masses			
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux	: 1481 kg		
13.2. Masse réelle du véhicule	: 555 kg		
16.1. Masse maximale techniquement admissible	: 2200 kg		
16.2. Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu			
16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble	: 3250 kg		
18.1. Remorque à timon d'attelage			
18.2. Remorque à essieu central	: 1050 kg		
18.3. Remorque non freinée	: 740 kg		
19. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage	: 75 kg		
Propulsion			
20. Constructeur du moteur	: RENAULT		
21. Code du moteur inscrit sur le moteur	: K9K UB		
22. Principe de fonctionnement	: Allumage par compression à 4 temps		
23.1. Catégorie de véhicule [électrique] hybride	: Non		
24. Nombre et disposition des cylindres	: 4 en ligne		
25. Cylindrée du moteur	: 1461 cm3		
26.1. Carburant	: Gazole		
26.2. Monocarburant/bicarburant/carburant modifiable/double carburant	: Monocarburant		
27.1. Puissance nette maximale	: 70 kW		
27.2. Puissance maximale (moteur à combustion interne)			
27.3. Puissance nette maximale GPL/Ethanol			
27.4. Puissance maximale sur 30 minutes (moteur électrique)			
28.1.1. Rapport de transmission finale (le cas échéant)	: 4		
28.1.2. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	: 0,2373		
28.1.3. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	: 0,1936		
28.1.4. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	: 0,2832		
28.1.5. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.6. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.7. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.8. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.9. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.10. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.11. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.12. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.13. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.14. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.15. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.16. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.17. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.18. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.19. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.20. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.21. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.22. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.23. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.24. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.25. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.26. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.27. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.28. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.29. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.30. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.31. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.32. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.33. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.34. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.35. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.36. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.37. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.38. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.39. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.40. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.41. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.42. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.43. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.44. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.45. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.46. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.47. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.48. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.49. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.50. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.51. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.52. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.53. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.54. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.55. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.56. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.57. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.58. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.59. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.60. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.61. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.62. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.63. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.64. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.65. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.66. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.67. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.68. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.69. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.70. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.71. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.72. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.73. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.74. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.75. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.76. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.77. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.78. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.79. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.80. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.81. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.82. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.83. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.84. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.85. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.86. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.87. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.88. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.89. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.90. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.91. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.92. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.93. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.94. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.95. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.96. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.97. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.98. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.99. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			
28.1.100. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)			

Carrosserie			
38. Code de la carrosserie	: BB		
40. Couleur du véhicule	: Blanc		
41. Nombre et configuration des portes	: 2 portes battantes et 1 ou 2 porte(s) latérale(s)		
42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 10 - 2 à l'avant		
44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant	: D= 835 dAN / S=75 kg		
45.1. Valeurs caractéristiques			
46. Niveau sonore	: 76 dB(A)		
47. Niveau des émissions d'échappement EURO	: à un régime de		
47.1. Paramètres pour les tests d'émissions de Vind	: 69,0 dB(A)		
47.1.1. Masse d'essai, kg	: 1713		
47.1.2. Surface frontale, m2			
47.1.2.1. Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm2)			
47.1.3. Coefficients de résistance à l'avancement sur route	: 123,2		
47.1.3.1. f1, N/(km/h)	: 0,869		
47.1.3.2. f2, N/(km/h)2	: 0,0448		
47.2. Cycle de conduite			
47.2.1. Classe de cycle de conduite			
47.2.2. Facteur de réajustement de la vitesse (fisc)	: 0,076		
47.2.3. Vitesse limite			
48. Emissions de gaz d'échappement			
48.1. Niveau de réglementation de base et du dernier réglement modificateur applicable	: 715/2007*2018/1832CH		
1.2. Procédure d'essai : Type 1 (valeurs moyennes NEDC, valeurs max WLTP) ou WHSC (Euro VI)			
Essence / Diesel			
CO	: 59,2 mg/km	THC	: 3,7 mg/km
NMHC		NOx	
THC + NOx	: 57,2 mg/km	NH3	
Particules (masse)	: 0,2 mg/km		
Particules (nombre)	: 0,04 E11/km		
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			